

**Gérard PIEL**

Président du groupe Front de Gauche

Conseiller régional

Conseiller municipal d'Antibes.

Antenne départementale du Conseil régional

33, avenue Notre dame

B.P.51449

06008 NICE Cedex 1

☎ : 04.93.72.44.06

Fax : 04.93.72.44.11

Région



Nice, le 22 août 2012

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Le Conseiller régional**

Objet : expulsions locatives

Nref : GP/NC/FF 12-1039

PJ : PV de l'expulsion

**Madame Cécile DUFLOT**

**Ministre de l'égalité des territoires et du  
logement**

Grande arche

Tour Pascal A et B

92055 LA DEFENSE CEDEX

Madame la Ministre,

C'est le troisième courrier que je vous adresse concernant les procédures d'expulsions locatives, les deux précédents sont restés sans réponse. Je me permets d'insister car dans son courrier le Président de la République m'a indiqué que vous étiez la ministre compétente en la matière.

Je souhaite porter à votre connaissance ce qui vient de se passer à Antibes, belle ville de la Côte d'Azur où la saison estivale bat son plein, entre le port des milliardaires et le Cap d'Antibes, une famille, avec deux enfants de onze et douze ans vient d'être jetée à la rue, le petit garçon est handicapé.

Pour cela, les services de police ont bien fait les choses avec une dizaine d'agents protégés par des gilets pare-balles, l'huissier et le serrurier. Une petite heure pour changer la serrure, couper l'électricité, emporter quelques affaires et voilà des vies jetées sur le trottoir.

Cette famille n'est pas une exception sur la Côte d'Azur, la misère grandit chaque jour.

Cette famille a une dette de loyer de 7 000 € + 2 000 € de frais d'huissier et de justice augmentée de 400 € d'honoraires de l'huissier pour avoir dressé le PV de l'expulsion. C'est un officier de police de Cagnes sur Mer qui était présent ce jour-là car, il est vrai que les effectifs de la Police nationale sont réduits à Antibes, 2<sup>e</sup> ville du département.

Heureusement, la solidarité des militants pour le Droit au logement pour tous et du Front de Gauche, a permis, après une occupation pacifique de la mairie de régler le problème le plus urgent : l'hébergement. Mais qu'en sera-t-il dans une semaine ? Va-t-on, comme menacent les services sociaux du Conseil général, placer les deux enfants à la DASS (coût minimum journalier 800€) alors qu'ils ne sont pas maltraités, qu'ils sont aimés par des parents dont le seul tort est de ne pouvoir payer un loyer dans le privé ?

Hôtel de Région

27, place Jules-Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Téléphone : 04 91 57 50 57

Télécopie : 04 91 57 51 51

www.regionpaca.fr

.../...

.../...

L'apartheid social qui règne à cause de l'absence de logement social (6% à Antibes) sur la Côte d'Azur était dans l'ordre des choses sous Sarkozy. Les responsables de cette situation, les maires des grandes villes (Nice – Antibes – Cagnes sur Mer – Menton – St Laurent du Var – Grasse...) continuent tranquillement d'appliquer le libéralisme, c'est un triste constat.

Que le nombre de logements sociaux ne puisse augmenter en quelques mois, j'en suis conscient (Antibes compte 3 000 logements vacants) mais ce sont les plus faibles, les plus précaires qui paient la note de cette politique libérale.

C'est pour ces raisons que je me permets d'insister, et je ne suis pas le seul, pour qu'un moratoire bloque les procédures inhumaines d'expulsions locatives. Les familles concernées doivent quitter leur logement dignement pour être relogées. Les communes hors-la-loi SRU doivent assumer ces relogements.

Les budgets affectés au paiement des loyers doivent être intégralement utilisés par les préfets. Cette mesure qui peut se prendre par décret, immédiatement, permettrait à votre gouvernement d'agir avec solidarité, humanité et de tenir ses engagements pris avec la Fondation Abbé Pierre, de mettre en priorité le droit au logement pour tous. Ce sont plusieurs milliers de familles qui seraient ainsi préservées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérard PIEL

PJ : PV de l'expulsion

Copie à :  
Madame Dominique Claire Mallemanche, Sous-préfète de Grasse